

**DECISION DU MAIRE**

**N°2024/DAF/067**

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LE DROIT D'ACCES A UNE PLATEFORME DE GESTION ET PILOTAGE DE LA DETTE – SAS ORFEOR**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la proposition de contrat N° 16-02-24/77327 pour le droit d'accès à une plateforme de gestion et pilotage de la dette et ses modules, par la société ORFEOR, enregistrée sous le SIRET n° 381 540 772 00054,

**DECIDE**

**Article 1** : De signer le contrat N° 16-02-24/77327 et toutes pièces s'y rapportant, y compris d'éventuels avenants.

**Article 2** : Le droit d'accès est souscrit pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Article 3** : D'inscrire la dépense au budget communal en section de fonctionnement.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services es chargé de l'exécution de la présente décision du Maire qui sera inscrite au recueil des actes administratifs.

**Article 5** : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Monsieur le directeur général des services,
- Madame la directrice du service financier,
- La société ORFEOR.

**Fait à Nangis, le 22 février 2024**

**Le Maire**

**Nolwenn LE BOUTER**



**Certifié exécutoire compte tenu de sa  
télétransmission en sous-préfecture**

**Le .....22 FEV. 2024**

**Et de la transmission ou notification et  
publication**

**Le .....22 FEV. 2024**

**Le Maire**

**Nolwenn LE BOUTER**



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [telerecours.fr](http://telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20240222-2024-DEC-067-AR  
Date de télétransmission : 22/02/2024  
Date de réception préfecture : 22/02/2024

**Annexe 1 : Définition des offres**

**Prestations et fonctionnalités communes à toutes les offres**

Club Orfeor	Assistance
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Tableau de bord de pilotage</li> <li>✓ Publications Orfeor (articles, ebooks, décryptages)</li> <li>✓ Invitations aux webinars</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assistance technique</li> <li>✓ Tutoriels de formation à l'outil</li> <li>✓ Centre d'aide métier</li> </ul>

**Prestations et fonctionnalités spécifiques à chaque offre**

	Fonctionnalités	Accompagnement	Prestations initiales
<b>Dette Propre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi de la dette</li> <li>✓ Mise à jour des échéanciers</li> <li>✓ Outils de cotation</li> <li>✓ Connexion aux marchés financiers</li> <li>✓ Génération des états réglementaires</li> <li>✓ Système d'alertes et de veille</li> <li>✓ Mandatement <input checked="" type="checkbox"/></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagnement permanent d'un consultant dédié</li> <li>✓ Assistance au suivi de la dette</li> <li>✓ Assistance aux appels d'offre</li> <li>✓ Surveillance des passages à taux fixe</li> <li>✓ Surveillance des éventuelles renégociations</li> <li>✓ Accompagnement du cycle budgétaire (ROB)</li> <li>✓ Consultation bancaire à l'année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Paramétrage du compte</li> <li>✓ Saisie des lignes de dette</li> <li>✓ Cadrage des données</li> <li>✓ Formation initiale à distance</li> </ul> <p><b>Prestations optionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Audit <input type="checkbox"/></li> </ul>
<b>Dette garantie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi de la dette garantie</li> <li>✓ Connexion aux marchés financiers</li> <li>✓ Génération des états réglementaires</li> <li>✓ Calcul des ratios prudentiels</li> </ul>	<p><b>Prestations optionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déplacement annuel <input type="checkbox"/></li> <li>✓ Rapport annuel <input type="checkbox"/></li> </ul>	

**Annexe 2 : Prestations complémentaires - A la demande expresse du Client uniquement**

	Montant HT	TVA	Montant TTC
<b>Travaux sur site (hors frais de déplacement) ou au bureau</b>			
Consultant Expert - Heure	160,00 €	32,00 €	192,00 €
Consultant Expert - 1/2 journée	575,00 €	115,00 €	690,00 €
Consultant Expert - Journée	990,00 €	198,00 €	1 188,00 €
Directeur de Mission - Heure	230,00 €	46,00 €	276,00 €
Directeur de Mission - 1/2 journée	825,00 €	165,00 €	990,00 €
Directeur de Mission - Journée	1 200,00 €	240,00 €	1 440,00 €
<b>Formation Perform supplémentaire</b>			
Téléformation 2h animée par l'un des consultants dédiés	299,00 €	59,80 €	358,80 €
Présentiel 1/2 journée <sup>(1)</sup>	399,00 €	79,80 €	478,80 €
<b>Formation inter-métier <sup>(1)</sup></b>			
Journée sur site	399,00 €	79,80 €	478,80 €
<b>Formation intra-métier</b>			
Journée sur site	sur devis		

<sup>(1)</sup> Tarif par participant, 3 participants minimum

**Coordonnées bancaires**

Titulaire du compte	SAS ORFEOR
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
RIB	30003   Agence : 02843   N° compte : 00020007267   RIB : 37
IBAN	FR76 3000 3028 4300 0200 0726 737
BIC	SOGEFRPP
SIRET	381 540 772 00054
APE	7022Z

**Informations relatives à la dématérialisation des factures \***

Code service sur la facture - obligatoire *	
N° d'engagement sur la facture - obligatoire *	

**Informations de contact \***

E-mail Service Comptabilité *	
Téléphone Service Comptabilité *	

**Utilisateurs des plateformes \***

Utilisateur 1 :

Nom	Fonction	E-mail
Prénom		

Utilisateur 2 :

Nom	Fonction	E-mail
Prénom		

Utilisateur 3 :

Nom	Fonction	E-mail
Prénom		

(\*) A remplir par le Client. Le Client utilise le service pour un usage interne et ne peut permettre l'utilisation par des tiers extérieurs. Tout utilisateur chez le Client doit avoir un email unique et personnalisé.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20240222-2024-DEC-067-AR  
Date de télétransmission : 22/02/2024  
Date de réception préfecture : 22/02/2024

N° 16-02-24/77327

Le présent contrat est signé entre ORFEOR et le Client soussigné : *ci-après "les Parties"*

**Dénomination : Commune de NANGIS**

Représenté par : Nolwenn LE BOUTER

Fonction : Maire

Adresse : Rue Maréchal de Lattre de Tassigny, 77370 NANGIS

<b>Offre</b>	<b>Club Orfeor</b> <input checked="" type="checkbox"/>		<b>Assistance</b> <input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Dette Propre</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Dette Garantie</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Accompagnement</b> <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Options additionnelles</b>	<b>Déplacement annuel</b> <input type="checkbox"/>	<b>Rapport annuel</b> <input type="checkbox"/>	<b>Audit</b> <input type="checkbox"/>

**Durée du Droit d'accès**




Le droit d'accès est souscrit pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de démarrage spécifiée ci-dessous.

**Prix** (Tarif valable jusqu'au 20/02/2024)

	Prix H.T.	Taux TVA	TVA	Prix TTC
<b>Droit d'accès (prix annuel)</b>	€ 2 000,00	20 %	€ 400,00	€ 2 400,00
<b>Frais de mise en service</b>	€ 1 000,00	20 %	€ 200,00	€ 1 200,00

Date de démarrage : 01/04/2024

Payable : dans les délais réglementaires

<p><b>Cachet et Signature ORFEOR</b></p> <p><b>Cachet :</b> </p> <p><b>Nom :</b> <i>Jonathan Dahan</i> Président</p> <p><b>Date :</b> 16/02/2024</p>	<p><b>Cachet et Signature du Client</b></p> <p>Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte.</p> <p><b>Cachet :</b>  <b>Le Maire</b> Nolwenn LE BOUTER</p> <p><b>Signature :</b> <u>MAIRE</u></p> <p><b>Lu et approuvé :</b> _____</p> <p><b>Date :</b> <u>23 / 02 / 24</u></p> 
---	---



## PREAMBULE

ORFEOR a développé plusieurs solutions en vue d'assister les communes et les établissements publics dans leur gestion financière. Ces solutions associent une expertise financière à une plateforme logicielle en ligne. Le Client, identifié au recto (Conditions Particulières) du présent document, est intéressé par l'accès aux services d'ORFEOR.

Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées pour conclure le présent contrat.

## ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'accès par le Client à une ou plusieurs plateformes proposées par ORFEOR, ainsi que les prestations de support et d'expertise associées, et dont l'ensemble constitue le(s) Service(s). Les prestations et les fonctionnalités de la plateforme dont bénéficie le Client sont précisées aux Conditions Particulières.

Si le Client a souscrit plusieurs Services auprès d'ORFEOR, que ces souscriptions soient simultanées ou non, les contrats relatifs à chaque Service sont indépendants.

## ARTICLE 2 - DUREE DU CONTRAT

Le Service est souscrit pour une Durée Initiale spécifiée aux Conditions Particulières. Cette durée s'entend à partir de la date de démarrage prévue aux Conditions Particulières (« Date de Démarrage »). A l'issue de la Durée Initiale, le contrat se renouvellera annuellement par tacite reconduction.

## ARTICLE 3 - DEFINITION DES OFFRES

Pour le présent contrat, les Offres précisées dans les Conditions Particulières comprennent les prestations et les fonctionnalités décrites dans le tableau annexé à la fin des Conditions Générales (cf. Annexe 1 - Définition des offres). Ces offres ne comprennent pas les éventuelles Options Additionnelles souscrites par le Client.

## ARTICLE 4 - PRIX DU SERVICE

- 4.1 Le Contrat est souscrit moyennant le versement du prix fixé aux Conditions Particulières, comprenant :
- un Droit d'accès annuel rémunérant l'accès aux fonctionnalités et prestations décrites aux Conditions Particulières; le montant du Droit d'accès tient compte de la structure du compte du Client, et du nombre d'accès à la plateforme.
- 4.2 Le montant du Droit d'accès sera révisé d'un commun accord par avenant si le Client souhaite bénéficier de capacités ou de prestations additionnelles.

## ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REGLEMENT

Le Droit d'accès est facturé pour la première année à la Date de Démarrage définie à l'article 2, puis, en cas de renouvellement, à Date de Révision, terme à échoir. Le Droit d'accès est payable à 30 jours, date de facture. Sauf accord particulier, le paiement des factures s'effectue à réception de la facture. Le Contrat est réputé souscrit à compter de la date de versement effectué à ORFEOR. Toute facture impayée à la date d'échéance entraîne sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure, l'application de pénalités de retard ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 EUROS... Les délais de paiement et les pénalités de retard sont ceux définis à l'article 7 et 19 du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013.

## ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Dans le cadre des prestations fournies au titre du Contrat, ORFEOR s'engage à l'égard du Client, à respecter la plus stricte confidentialité.

- 6.1 L'engagement d'ORFEOR porte sur les Informations Confidentielles suivantes :
- tous les documents et informations relatifs, données financières que le Client aura communiqués à ORFEOR;
  - tous les éléments et informations qui auront pu être communiqués à l'occasion de discussions ou de rencontres entre ORFEOR et le Client;
  - tous les éléments et informations dont ORFEOR serait susceptible de prendre connaissance à l'occasion de l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat.
- Cet engagement ne porte pas sur les informations, même relatives au Client, dont ORFEOR aurait pu avoir connaissance par ailleurs en l'absence du présent contrat.
- 6.2 ORFEOR s'engage expressément :
- à ne pas, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit et à quelque titre que ce soit, utiliser les Informations Confidentielles pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers ou permettre une telle utilisation à d'autres fins que celles concernant la bonne exécution du contrat;
  - à ne divulguer les Informations Confidentielles qu'à ses salariés ou conseillers directement concernés par la réalisation du contrat et à prendre toutes les mesures, judiciaires ou autres, pour empêcher toute divulgation sous quelque forme que ce soit ;
  - à ne communiquer les Informations Confidentielles à ses salariés ou conseillers précités qu'à la condition que ces derniers aient préalablement signé un accord de confidentialité comportant les mêmes obligations que celles contenues dans le présent engagement.

ORFEOR s'engage en outre :

- à ne copier ou laisser copier, par quelque procédé de reproduction que ce soit, en totalité ou partiellement, les supports comportant des éléments constitués d'Informations Confidentielles, excepté pour les besoins directement et strictement liés à la bonne exécution du contrat, sans l'accord préalable écrit du Client ;
  - à prendre toutes dispositions pour soumettre les Informations Confidentielles au même processus de conservation et de protection que ses propres documents et informations les plus sensibles.
- 6.3 Les Informations Confidentielles ainsi que leurs supports sont et resteront la propriété du Client et lui seront restitués à première demande.
- 6.4 La constatation par le Client d'un éventuel manquement caractérisé, de la part d'ORFEOR, à l'une quelconque des obligations décrites au présent article pourra entraîner la résiliation de plein droit du Contrat dans les conditions prévues à l'article 10 ci-après, nonobstant toute demande de dommages-intérêts.
- 6.5 En conformité avec cet engagement de confidentialité, ORFEOR pourra utiliser certaines données relatives au Client et présentes dans la plateforme afin de produire de l'information synthétique, étant expressément entendu que les données du Client seront exclusivement utilisées sur une base statistique et strictement anonyme.
- 6.6 Le présent engagement de confidentialité survivra à l'expiration du contrat, quelle qu'en soit sa cause, pour une durée de 2 ans.

## ARTICLE 7 - RESPONSABILITES ET GARANTIE

7.1 Dans le cadre de l'exécution du Service, ORFEOR est tenue envers le Client à une obligation de moyens.

7.2 Il est possible dans le cadre du Service, qu'ORFEOR apporte des informations, des données ou des conseils au Client, de manière formelle ou informelle. Le Client reconnaît expressément que les informations, données ou conseils apportés par ORFEOR dans le cadre du Service peuvent dépendre de la manière dont les objectifs de gestion du Client sont compris par les équipes d'ORFEOR. Dès lors, le Client reconnaît qu'il est de son devoir de confronter de tels conseils, données ou informations avec ses propres données ou analyses, et qu'ORFEOR ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'usage qui en est fait par le Client. Le Client reconnaît en particulier qu'il est entièrement responsable des décisions qu'il prend ou ne prend pas, ainsi que des positions qu'il adopte, annule, ou n'adopte pas, suite aux conseils ou données communiqués, même formellement, par ORFEOR dans le cadre du contrat.

7.3 En outre, les prestations rendues par ORFEOR au Client, au titre du contrat, lui sont strictement réservées. Dans ces conditions, le Client est seul responsable de l'accès à l'information qui lui est donnée par ORFEOR.

7.4 ORFEOR n'accepte de responsabilité financière vis-à-vis du Client au titre du contrat qu'en cas d'inexécution du Service, ou de faute grave dans son exécution. En outre, quelles qu'en soient les circonstances et les conséquences, la responsabilité financière d'ORFEOR au titre d'éventuels dommages directs ou indirects subis par le Client en cas d'exécution fautive du Contrat par ORFEOR ne pourra en aucun cas aller au-delà du montant du Droit d'accès annuel.

7.5 La responsabilité d'ORFEOR n'est jamais susceptible d'être engagée en cas de manquement ou d'inexécution de ses obligations du fait d'un événement de force majeure, c'est à dire tout événement extérieur à la volonté d'ORFEOR qui échapperait à son pouvoir et qui empêcherait, retarderait ou alourdirait l'exécution normale de ses obligations, tel que changement de loi ou de réglementation, modification dans l'interprétation d'une règle de droit (revirement de jurisprudence), acte de la puissance publique, guerre, conflits sociaux, blocus, accident grave...

7.6 ORFEOR déclare avoir souscrit, au titre des prestations objet du contrat, une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle.

## ARTICLE 8 - DONNEES UTILISEES

Pour les besoins du Service, certaines données sont utilisées par la plateforme et/ou disponibles en ligne. ORFEOR s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour s'assurer de la fiabilité des données utilisées et présentées. Toutefois, ORFEOR reste dépendant des données fournies ; en dépit de la réputation des fournisseurs de données, celles-ci peuvent par moment être manquantes ou manquer de fiabilité. Le Client s'interdit toute diffusion gratuite ou payante des données disponibles via la plateforme, ainsi que toute utilisation de ces données autrement que dans le cadre du Service, sauf accord écrit préalable d'ORFEOR et des fournisseurs de données de marchés.

## ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DU CLIENT

9.1 - Le Client s'engage à communiquer à ORFEOR l'ensemble des documents, données et informations nécessaires à la bonne exécution du Service.

9.2 - Le Client s'engage à assurer au sein de sa structure une bonne gestion des codes d'accès à la plateforme d'ORFEOR et à communiquer à ORFEOR, dans les meilleurs délais, la liste des personnes autorisées à utiliser lesdits codes ainsi que ses mises à jour.

En particulier, il est expressément convenu que le Client est seul responsable :

- de la protection des codes d'accès aux Services octroyés par ORFEOR ;
- de la liste des personnes autorisées à accéder à ces services ;

de l'annulation des codes ayant été utilisés par des personnes ayant quitté le Client ou susceptibles d'avoir été accidentellement transmises à des tiers.

La responsabilité d'ORFEOR au titre de l'article 6 ne saurait être engagée en cas d'accès aux Informations Confidentielles disponibles dans la plateforme par des tiers qui auraient utilisé un code d'accès du Client.

9.3 - Le Client reconnaît l'existence de droits de propriété intellectuelle d'ORFEOR sur la plateforme, ainsi que l'existence d'un savoir-faire ORFEOR en ce qui concerne les différents éléments du Service. Le Client s'engage à respecter ces droits et ce savoir-faire, et à les faire respecter par ses employés.

9.4 - Pendant la durée du contrat et la période d'un an qui suit son achèvement, le Client s'engage à ne pas tenter de débaucher (ni d'aider quiconque à le faire) un salarié quelconque d'ORFEOR. En cas de violation, le Client devra à ORFEOR, à titre de clause pénale, une indemnité égale à la rémunération perçue par le salarié lors des 12 derniers mois.

## ARTICLE 10 - RESILIATION

A l'issue de la Durée Initiale spécifiée aux Conditions Particulières, le Contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'une des Parties à l'autre Partie six (6) mois, au moins, avant la date d'anniversaire du Contrat, déterminée en fonction de la Date de Démarrage définie à l'article 2.

En outre, sans préjudice de toute réparation qui pourrait être demandée le cas échéant, la résiliation immédiate du Contrat pourra être notifiée à tout moment, de façon anticipée, par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de violation ou non-exécution, par l'une des Parties, de l'une quelconque des présentes stipulations contractuelles et plus particulièrement de l'article 6.4 ci-dessus. Le Contrat sera alors réputé résilié au jour de la réception de la notification précitée.

## ARTICLE 11 - NOTIFICATIONS

Aux fins du Contrat, les notifications doivent être faites par lettre avec accusé de réception, à l'adresse des Parties ci-dessous indiquée ou à toute autre adresse qui pourrait être notifiée à l'autre Partie.

Pour la société ORFEOR : 19, rue d'Enghien 75010 Paris // Tél : 01. 47. 03. 46. 99  
Pour le Client : à l'adresse figurant au recto.

La date de notification considérée sera la date de réception de l'écrit, l'avis de réception faisant foi.

## ARTICLE 12 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

ORFEOR s'engage à protéger votre vie privée. Pour la protection des données à caractère personnel, ORFEOR dispose d'un DPO (délégué à la protection des données) qui doit s'assurer de la sécurité des données personnelles et veiller à ce que les traitements soient conformes aux lois européennes (RGPD).

Les données d'application que nous collectons sont principalement utilisées par les services ORFEOR et en aucun cas elles ne sont transférées à un tiers, sauf pour les stricts besoins de l'exécution du contrat. Tous les fournisseurs sélectionnés par ORFEOR s'engagent à respecter la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel.

## ARTICLE 13 - CLAUSES DIVERSES

Le présent document, y compris ses annexes, constitue l'expression définitive et exhaustive de la volonté des Parties. Il renferme la totalité des conventions entre les Parties et ne saurait être complété ou interprété par des propos ou écrits antérieurs ou simultanés au présent écrit. Il pourra être complété ou modifié par voie d'avenant signé par les Parties. Le Contrat est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de l'une quelconque des dispositions du Contrat sera soumise aux juridictions situées dans le ressort de la Cour d'Appel de PARIS, dont la compétence est reconnue expressément.

Paraphes

ORFEOR  
19 rue d'Enghien 75010 Paris

T: 01.47.03.46.99 | [www.orfeor.com](http://www.orfeor.com) | SAS au capital de 40 000 €

TVA Intra : FR18 381540772 | RCS Paris 381 540 772 | N° SIRET : 381 540 772 00054

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20240222-2024-DEC-067-AR  
Date de télétransmission : 22/02/2024  
Date de réception préfecture : 22/02/2024



**Annexe 1 : Définition des offres**

**Prestations et fonctionnalités communes à toutes les offres**

Club Orfeor	Assistance
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Tableau de bord de pilotage</li> <li>✓ Publications Orfeor (articles, ebooks, décryptages)</li> <li>✓ Invitations aux webinars</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assistance technique</li> <li>✓ Tutoriels de formation à l'outil</li> <li>✓ Centre d'aide métier</li> </ul>

**Prestations et fonctionnalités spécifiques à chaque offre**

	Fonctionnalités	Accompagnement	Prestations initiales
<b>Dette Propre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi de la dette</li> <li>✓ Mise à jour des échéanciers</li> <li>✓ Outils de cotation</li> <li>✓ Connexion aux marchés financiers</li> <li>✓ Génération des états réglementaires</li> <li>✓ Système d'alertes et de veille</li> <li>✓ Mandatement <input checked="" type="checkbox"/></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagnement permanent d'un consultant dédié</li> <li>✓ Assistance au suivi de la dette</li> <li>✓ Assistance aux appels d'offre</li> <li>✓ Surveillance des passages à taux fixe</li> <li>✓ Surveillance des éventuelles renégociations</li> <li>✓ Accompagnement du cycle budgétaire (ROB)</li> <li>✓ Consultation bancaire à l'année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Paramétrage du compte</li> <li>✓ Saisie des lignes de dette</li> <li>✓ Cadrage des données</li> <li>✓ Formation initiale à distance</li> </ul> <p><b>Prestations optionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Audit <input type="checkbox"/></li> </ul>
<b>Dette garantie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi de la dette garantie</li> <li>✓ Connexion aux marchés financiers</li> <li>✓ Génération des états réglementaires</li> <li>✓ Calcul des ratios prudentiels</li> </ul>	<p><b>Prestations optionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déplacement annuel <input type="checkbox"/></li> <li>✓ Rapport annuel <input type="checkbox"/></li> </ul>	

**Annexe 2 : Prestations complémentaires - A la demande expresse du Client uniquement**

	Montant HT	TVA	Montant TTC
<b>Travaux sur site (hors frais de déplacement) ou au bureau</b>			
Consultant Expert - Heure	160,00 €	32,00 €	192,00 €
Consultant Expert - 1/2 journée	575,00 €	115,00 €	690,00 €
Consultant Expert - Journée	990,00 €	198,00 €	1 188,00 €
Directeur de Mission - Heure	230,00 €	46,00 €	276,00 €
Directeur de Mission - 1/2 journée	825,00 €	165,00 €	990,00 €
Directeur de Mission - Journée	1 200,00 €	240,00 €	1 440,00 €
<b>Formation Perform supplémentaire</b>			
Téléformation 2h animée par l'un des consultants dédiés	299,00 €	59,80 €	358,80 €
Présentiel 1/2 journée <sup>(1)</sup>	399,00 €	79,80 €	478,80 €
<b>Formation inter-métier <sup>(1)</sup></b>			
Journée sur site	399,00 €	79,80 €	478,80 €
<b>Formation intra-métier</b>			
Journée sur site	sur devis		

<sup>(1)</sup> Tarif par participant, 3 participants minimum

**Coordonnées bancaires**

Titulaire du compte	SAS ORFEOR
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
RIB	30003   Agence : 02843   N° compte : 00020007267   RIB : 37
IBAN	FR76 3000 3028 4300 0200 0726 737
BIC	SOGEFRPP
SIRET	381 540 772 00054
APE	7022Z

**Informations relatives à la dématérialisation des factures \***

Code service sur la facture - obligatoire *	
N° d'engagement sur la facture - obligatoire *	

**Informations de contact \***

E-mail Service Comptabilité *	
Téléphone Service Comptabilité *	

**Utilisateurs des plateformes \***

Utilisateur 1 :

Nom	Fonction	E-mail
Prénom		

Utilisateur 2 :

Nom	Fonction	E-mail
Prénom		

Utilisateur 3 :

Nom	Fonction	E-mail
Prénom		

(\*) A remplir par le Client. Le Client utilise le service pour un usage interne et ne peut permettre l'utilisation par des tiers extérieurs. Tout utilisateur chez le Client doit avoir un email unique et personnalisé.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20240222-2024-DEC-067-AR  
Date de télétransmission : 22/02/2024  
Date de réception préfecture : 22/02/2024

N° 16-02-24/77327

Le présent contrat est signé entre ORFEOR et le Client soussigné : *ci-après "les Parties"*

**Dénomination : Commune de NANGIS**

Représenté par : Nolwenn LE BOUTER

Fonction : Maire

Adresse : Rue Maréchal de Lattre de Tassigny, 77370 NANGIS

<b>Offre</b>	<b>Club Orfeor</b> <input checked="" type="checkbox"/>		<b>Assistance</b> <input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Dette Propre</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Dette Garantie</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Accompagnement</b> <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Options additionnelles</b>	<b>Déplacement annuel</b> <input type="checkbox"/>	<b>Rapport annuel</b> <input type="checkbox"/>	<b>Audit</b> <input type="checkbox"/>

**Durée du Droit d'accès**



Le droit d'accès est souscrit pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de démarrage spécifiée ci-dessous.

**Prix** (Tarif valable jusqu'au 20/02/2024)

	Prix H.T.	Taux TVA	TVA	Prix TTC
<b>Droit d'accès (prix annuel)</b>	€ 2 000,00	20 %	€ 400,00	€ 2 400,00
<b>Frais de mise en service</b>	€ 1 000,00	20 %	€ 200,00	€ 1 200,00

Date de démarrage : 01/04/2024

Payable : dans les délais réglementaires

<p><b>Cachet et Signature ORFEOR</b></p> <p><b>Cachet :</b> </p> <p><b>Nom :</b> <i>Jonathan Dahan</i> Président</p> <p><b>Date :</b> 16/02/2024</p>	<p><b>Cachet et Signature du Client</b></p> <p>Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte.</p> <p><b>Cachet :</b> <i>Le Maire</i> Nolwenn LE BOUTER </p> <p><b>Signature :</b> <i>Maire</i></p> <p><b>Lu et approuvé :</b> _____</p> <p><b>Date :</b> 23 / 02 / 24</p>
---	---

## PREAMBULE

ORFEOR a développé plusieurs solutions en vue d'assister les communes et les établissements publics dans leur gestion financière. Ces solutions associent une expertise financière à une plateforme logicielle en ligne.  
Le Client, identifié au recto (Conditions Particulières) du présent document, est intéressé par l'accès aux services d'ORFEOR.  
Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées pour conclure le présent contrat.

## ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'accès par le Client à une ou plusieurs plateformes proposées par ORFEOR, ainsi que les prestations de support et d'expertise associées, et dont l'ensemble constitue le(s) Service(s). Les prestations et les fonctionnalités de la plateforme dont bénéficie le Client sont précisées aux Conditions Particulières.  
Si le Client a souscrit plusieurs Services auprès d'ORFEOR, ces souscriptions soient simultanées ou non, les contrats relatifs à chaque Service sont indépendants.

## ARTICLE 2 - DUREE DU CONTRAT

Le Service est souscrit pour une Durée Initiale spécifiée aux Conditions Particulières. Cette durée s'entend à partir de la date de démarrage prévue aux Conditions Particulières (« Date de Démarrage »). A l'issue de la Durée Initiale, le contrat se renouvellera annuellement par tacite reconduction.

## ARTICLE 3 - DEFINITION DES OFFRES

Pour le présent contrat, les Offres précisées dans les Conditions Particulières comprennent les prestations et les fonctionnalités décrites dans le tableau annexé à la fin des Conditions Générales (cf. Annexe 1 - Définition des offres). Ces offres ne comprennent pas les éventuelles Options Additionnelles souscrites par le Client.

## ARTICLE 4 - PRIX DU SERVICE

- 4.1 Le Contrat est souscrit moyennant le versement du prix fixé aux Conditions Particulières, comprenant :
- un Droit d'accès annuel rémunérant l'accès aux fonctionnalités et prestations décrites aux Conditions Particulières; le montant du Droit d'accès tient compte de la structure du compte du Client, et du nombre d'accès à la plateforme.
- 4.2 Le montant du Droit d'accès sera révisé d'un commun accord par avenant si le Client souhaite bénéficier de capacités ou de prestations additionnelles.

## ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REGLEMENT

Le Droit d'accès est facturé pour la première année à la Date de Démarrage définie à l'article 2, puis, en cas de renouvellement, à Date de Révision, terme à échoir. Le Droit d'accès est payable à 30 jours, date de facture. Sauf accord particulier, le paiement des factures s'effectue à réception de la facture.  
Le Contrat est réputé souscrit à compter de la date de versement effectué à ORFEOR.  
Toute facture impayée à la date d'échéance entraîne sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure, l'application de pénalités de retard ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 EUROS... Les délais de paiement et les pénalités de retard sont ceux définis à l'article 7 et 19 du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013.

## ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Dans le cadre des prestations fournies au titre du Contrat, ORFEOR s'engage à l'égard du Client, à respecter la plus stricte confidentialité.

- 6.1 L'engagement d'ORFEOR porte sur les Informations Confidentielles suivantes :
- tous les documents et informations relatifs, données financières que le Client aura communiqués à ORFEOR;
  - tous les éléments et informations qui auront pu être communiqués à l'occasion de discussions ou de rencontres entre ORFEOR et le Client;
  - tous les éléments et informations dont ORFEOR serait susceptible de prendre connaissance à l'occasion de l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat.
- Cet engagement ne porte pas sur les informations, même relatives au Client, dont ORFEOR aurait pu avoir connaissance par ailleurs en l'absence du présent contrat.
- 6.2 ORFEOR s'engage expressément :
- à ne pas, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit et à quelque titre que ce soit, utiliser les Informations Confidentielles pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers ou permettre une telle utilisation à d'autres fins que celles concernant la bonne exécution du contrat;
  - à ne divulguer les Informations Confidentielles qu'à ses salariés ou conseillers directement concernés par la réalisation du contrat et à prendre toutes les mesures, judiciaires ou autres, pour empêcher toute divulgation sous quelque forme que ce soit;
  - à ne communiquer les Informations Confidentielles à ses salariés ou conseillers précités qu'à la condition que ces derniers aient préalablement signé un accord de confidentialité comportant les mêmes obligations que celles contenues dans le présent engagement.

ORFEOR s'engage en outre :

- à ne copier ou laisser copier, par quelque procédé de reproduction que ce soit, en totalité ou partiellement, les supports comportant des éléments constitutifs d'Informations Confidentielles, excepté pour les besoins directement et strictement liés à la bonne exécution du contrat, sans l'accord préalable écrit du Client ;
  - à prendre toutes dispositions pour soumettre les Informations Confidentielles au même processus de conservation et de protection que ses propres documents et informations les plus sensibles.
- 6.3 Les Informations Confidentielles ainsi que leurs supports sont et resteront la propriété du Client et lui seront restituées à première demande.
- 6.4 La constatation par le Client d'un éventuel manquement caractérisé, de la part d'ORFEOR, à l'une quelconque des obligations décrites au présent article pourra entraîner la résiliation de plein droit du Contrat dans les conditions prévues à l'article 10 ci-après, nonobstant toute demande de dommages-intérêts.
- 6.5 En conformité avec cet engagement de confidentialité, ORFEOR pourra utiliser certaines données relatives au Client et présentes dans la plateforme afin de produire de l'information synthétique, étant expressément entendu que les données du Client seront exclusivement utilisées sur une base statistique et strictement anonyme.
- 6.6 Le présent engagement de confidentialité survivra à l'expiration du contrat, quelle qu'en soit sa cause, pour une durée de 2 ans.

## ARTICLE 7 - RESPONSABILITES ET GARANTIE

7.1 Dans le cadre de l'exécution du Service, ORFEOR est tenue envers le Client à une obligation de moyens.

7.2 Il est possible dans le cadre du Service, qu'ORFEOR apporte des informations, des données ou des conseils au Client, de manière formelle ou informelle. Le Client reconnaît expressément que les informations, données ou conseils apportés par ORFEOR dans le cadre du Service peuvent dépendre de la manière dont les objectifs de gestion du Client sont compris par les équipes d'ORFEOR. Dès lors, le Client reconnaît qu'il est de son devoir de confronter de tels conseils, données ou informations avec ses propres données ou analyses, et qu'ORFEOR ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'usage qui en est fait par le Client. Le Client reconnaît en particulier qu'il est entièrement responsable des décisions qu'il prend ou ne prend pas, ainsi que des positions qu'il adopte, annule, ou n'adopte pas, suite aux conseils ou données communiqués, même formellement, par ORFEOR dans le cadre du contrat.

7.3 En outre, les prestations rendues par ORFEOR au Client, au titre du contrat, lui sont strictement réservées. Dans ces conditions, le Client est seul responsable de l'accès à l'information qui lui est donnée par ORFEOR.

7.4 ORFEOR n'accepte de responsabilité financière vis-à-vis du Client au titre du contrat qu'en cas d'inexécution du Service, ou de faute grave dans son exécution. En outre, quelles qu'en soient les circonstances et les conséquences, la responsabilité financière d'ORFEOR au titre d'éventuels dommages directs ou indirects subis par le Client en cas d'exécution fautive du Contrat par ORFEOR ne pourra en aucun cas aller au-delà du montant du Droit d'accès annuel.

7.5 La responsabilité d'ORFEOR n'est jamais susceptible d'être engagée en cas de manquement ou d'inexécution de ses obligations ou fait d'un événement de force majeure, c'est à dire tout événement extérieur à la volonté d'ORFEOR qui échapperait à son pouvoir et qui empêcherait, retarderait ou alourdirait l'exécution normale de ses obligations, tel que changement de loi ou de réglementation, modification dans l'interprétation d'une règle de droit (revirement de jurisprudence), acte de la puissance publique, guerre, conflits sociaux, blocus, accident grave...

7.6 ORFEOR déclare avoir souscrit, au titre des prestations objet du contrat, une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle.

## ARTICLE 8 - DONNEES UTILISEES

Pour les besoins du Service, certaines données sont utilisées par la plateforme et/ou disponibles en ligne. ORFEOR s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour s'assurer de la fiabilité des données utilisées et présentées. Toutefois, ORFEOR reste dépendant des données fournies ; en dépit de la réputation des fournisseurs de données, celles-ci peuvent par moment être manquantes ou manquer de fiabilité.  
Le Client s'interdit toute diffusion gratuite ou payante des données disponibles via la plateforme ainsi que toute utilisation de ces données autrement que dans le cadre du Service, sauf accord écrit préalable d'ORFEOR et des fournisseurs de données de marchés.

## ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DU CLIENT

9.1 - Le Client s'engage à communiquer à ORFEOR l'ensemble des documents, données et informations nécessaires à la bonne exécution du Service.

9.2 - Le Client s'engage à assurer au sein de sa structure une bonne gestion des codes d'accès à la plateforme d'ORFEOR et à communiquer à ORFEOR, dans les meilleurs délais, la liste des personnes autorisées à utiliser lesdits codes ainsi que ses mises à jour.

- En particulier, il est expressément convenu que le Client est seul responsable :
- de la protection des codes d'accès aux Services octroyés par ORFEOR ;
  - de la liste des personnes autorisées à accéder à ces services ;
  - de l'annulation des codes ayant été utilisés par des personnes ayant quitté le Client ou susceptibles d'avoir été accidentellement transmises à des tiers.

La responsabilité d'ORFEOR au titre de l'article 6 ne saurait être engagée en cas d'accès aux Informations Confidentielles disponibles dans la plateforme par des tiers qui auraient utilisé un code d'accès du Client.

9.3 - Le Client reconnaît l'existence de droits de propriété intellectuelle d'ORFEOR sur la plateforme, ainsi que l'existence d'un savoir-faire ORFEOR en ce qui concerne les différents éléments du Service. Le Client s'engage à respecter ces droits et ce savoir-faire, et à les faire respecter par ses employés.

Le Client s'engage également à apporter à la protection vis-à-vis des tiers de ces droits de propriété intellectuelle et de ce savoir-faire, le même soin qu'à la protection de ses propres droits et savoir-faire.

9.4 - Pendant la durée du contrat et la période d'un an qui suit son achèvement, le Client s'engage à ne pas tenter de débaucher (ni d'aider quiconque à le faire) un salarié quelconque d'ORFEOR. En cas de violation, le Client devra à ORFEOR, à titre de clause pénale, une indemnité égale à la rémunération perçue par le salarié lors des 12 derniers mois.

## ARTICLE 10 - RESILIATION

A l'issue de la Durée Initiale spécifiée aux Conditions Particulières, le Contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'une des Parties à l'autre Partie six (6) mois, au moins, avant la date d'anniversaire du Contrat, déterminée en fonction de la Date de Démarrage définie à l'article 2.

En outre, sans préjudice de toute réparation qui pourrait être demandée le cas échéant, la résiliation immédiate du Contrat pourra être notifiée à tout moment, de façon anticipée, par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de violation ou non-exécution, par l'une des Parties, de l'une quelconque des présentes stipulations contractuelles et plus particulièrement de l'article 6.4 ci-dessus. Le Contrat sera alors réputé résilié au jour de la réception de la notification précitée.

## ARTICLE 11 - NOTIFICATIONS

Aux fins du Contrat, les notifications doivent être faites par lettre avec accusé de réception, à l'adresse des Parties ci-dessous indiquée ou à toute autre adresse qui pourrait être notifiée à l'autre Partie.  
Pour la société ORFEOR : 19, rue d'Enghien 75010 Paris // Tél : 01. 47. 03. 46. 99

Pour le Client : à l'adresse figurant au recto.  
La date de notification considérée sera la date de réception de l'écrit, l'avis de réception faisant foi.

## ARTICLE 12 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

ORFEOR s'engage à protéger votre vie privée. Pour la protection des données à caractère personnel, ORFEOR dispose d'un DPO (délégué à la protection des données) qui doit s'assurer de la sécurité des données personnelles et veiller à ce que les traitements soient conformes aux lois européennes (RGPD).

Les données d'application que nous collectons sont principalement utilisées par les services ORFEOR et en aucun cas elles ne sont transférées à un tiers, sauf pour les stricts besoins de l'exécution du contrat. Tous les fournisseurs sélectionnés par ORFEOR s'engagent à respecter la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel.

## ARTICLE 13 - CLAUSES DIVERSES

Le présent document, y compris ses annexes, constitue l'expression définitive et exhaustive de la volonté des Parties. Il renferme la totalité des conventions entre les Parties et ne saurait être complété ou interprété par des propos ou écrits antérieurs ou simultanés au présent écrit. Il pourra être complété ou modifié par voie d'avenant signé par les Parties. Le Contrat est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de l'une quelconque des dispositions du Contrat sera soumise aux juridictions situées dans le ressort de la Cour d'Appel de PARIS, dont la compétence est reconnue expressément.